

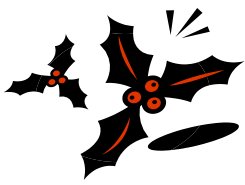
# PLOURAC'H

## BULLETIN MUNICIPAL



La Municipalité,  
assistée de la Secrétaire de Mairie,  
a le plaisir de vous remettre  
ce bulletin d'information semestriel  
sur votre Commune.

**n° 64 : Décembre 2020**



# MOT DU MAIRE



Chers administrés,

Nous voilà au seuil de la nouvelle année. Année très perturbée pour chacune et chacun d'entre nous par l'épidémie du coronavirus. Au nom de la Municipalité, je vous adresse tout mon soutien et n'hésitez pas à nous interpeller en cas de besoin.

Cette épidémie a bouleversé notre vie et va laisser dans notre pays de lourdes et terribles conséquences humaines, économiques, etc.

Nous adressons notre soutien aux personnes âgées, fragiles, vulnérables en ces temps difficiles.

Cette année aura été marquée par l'annulation de toutes les festivités communales permettant de créer de l'animation mais aussi le lien social indispensable à un épanouissement de la vie. Tout notre soutien aux associations.

Le repas du CCAS prévu début octobre n'a pas pu être maintenu mais il sera organisé dès que le contexte sanitaire le permettra. Les visites faites aux personnes résidant en EHPAD originaires de notre Commune seront également organisées dès que possible.

Je vous souhaite à toutes et à tous bonne continuation, prenez soin de vous et au plaisir de se retrouver ensemble pour passer de bons moments.

Après ces quelques lignes d'introduction, je vais vous donner les informations de la Collectivité concernant notamment les travaux réalisés depuis le dernier bulletin municipal.

## TRAVAUX REALISES EN 2020 OU EN COURS :



### - Voirie communale :

Les travaux d'enrobé et d'assainissement ont été réalisés comme prévu sur la route « Le Bourg / Guerlès » à savoir 2,700 km ainsi que la route Neinzont de 0,950 km, soit un total de 3,650 km pour un coût total de 204 599,54 €. Le solde de la subvention du Contrat de Territoire sera perçue soit 41 080 €.

L'enrobé a été réalisé par l'entreprise Colas et le calage d'accotement et l'assainissement par le service voirie de l'agglomération.

### - Eglise :

Les travaux en cours dans le porche sont terminés à savoir le nettoyage des statues et de la voute et la reprise

des joints. Des travaux

étaient également prévus concernant le drainage (côté nord) mais n'ont pas été réalisés en raison de l'indisponibilité de l'entreprise liée à l'épidémie de la COVID 19. Ces travaux seront réalisés en 2021.

L'église a bénéficié de travaux importants depuis 2003 car les taux de subventions étaient importants (75 - 80 %). Ces travaux avaient le mérite d'être réalisés pour la pérennité de l'édifice. Les travaux sont proposés par la DRAC et réalisés par la suite en accord avec la Collectivité. Nous déciderons si des travaux complémentaires seront réalisés pendant la durée du mandat, au cas où, cela concernerait la

DANS CE NUMERO 64 :

Le mot du Maire	
Comptes rendus des réunions de conseil municipal	3
Poèmes	4
Rétrospective 2020	5
Le coin des Associations :	12
♦ Les landes de St-Maudez	12
♦ ARES	13
♦ Club du Roc'hellou - La Diane	14
♦ HEIMA	16
♦ Europe Kreiz Breizh	17
♦ Divers : Elagage et site Internet	17
Informations pratiques	18
♦ Recensement militaire - Location de la salle polyvalente	18
♦ Divers tarifs communaux - Démarches administratives	19
- Certificat d'immatriculation	19
- Permis de conduire	19
- Carte d'identité	20
♦ C.A.U.E. - Inscriptions listes électorales - MSA - Horaires de la déchetterie de Callac	21
♦ - Ma ruche : je la déclare - Centre itinérant - Collecte divers pour l'école -	22
Des nouvelles de l'école	23
Communiqués	25
Axeo - Concours MSA	25
Formation taupes	26
Droits et devoirs des piétons	27
Sites officiels par la gendarmerie - Projet Voltalia	28
L'après BREXIT (page « 29 »)	
Au jour le jour	



## TRAVAUX REALISES EN 2019 OU EN COURS (suite) :



nef centrale pour la reprise des enduits et des peintures. Je ne manquerai pas de vous informer.

### - Effacement des réseaux:



Des travaux sont en cours pour l'enfouissement des réseaux électriques débutant à proximité du bourg (Guernangall) pour desservir la rue Saint-Guénolé et les villages de Restan corniou, St-Guénolé, Rudunos, la Croix Rouge et Le Craff.

Ces travaux sont réalisés à la demande du SDE 22 et financés à 100 % par cette structure. Cet investissement permettra de desservir les abonnés un nouveau réseau en remplacement de l'ancien devenu obsolète. Des travaux vont être également programmés sur d'autres réseaux qui cassent régulièrement lors d'épisodes venteux.

### - Remplacement de l'éclairage public :

En raison de la disparition de la ligne aérienne électrique, les poteaux sur lesquels sont fixés les lanternes disparaissent également. Donc, il est prévu la mise en place d'un nouvel équipement rue Saint-Guénolé.

Comme mentionné dans le précédent bulletin, ces travaux seront subventionnés à hauteur de 60 % par le SDE, l'éclairage devrait être installé début 2021 au plus tard.

### - Déploiement de la fibre optique :

Les travaux ont démarré. Actuellement l'entreprise réalise l'enfouissement des fourreaux permettant de passer les câbles de fibre optique jusqu'à l'armoire située au bourg à côté du terrain de tennis. Ensuite viendra le déploiement en campagne à partir de décembre 2020 / janvier 2021.

Afin de ne pas retarder le déploiement, je vous demande à toutes et à tous d'élaguer vos arbres se trou-

vant au-dessus des lignes téléphoniques actuelles. Les propriétaires n'ayant pas réalisé les travaux suite au courrier de décembre recevront la facture correspondant à l'élagage de leurs talus conformément à l'article L 2212-2-2 du code général des collectivités territoriales. La Municipalité compte sur votre compréhension et votre civisme et ce dans l'intérêt de tous les habitants. D'avance merci au nom du Conseil Municipal et tous mes remerciements aux propriétaires ayant déjà effectué les travaux.

### - Aire de jeux :

Des travaux de nettoyage et d'assainissement ont été réalisés en procédant au démontage des anciennes allées de boules qui n'étaient plus utilisées et qui d'ailleurs auraient pu devenir dangereuses pour les enfants en raison du grillage se trouvant à chaque extrémité.

La pose de buses a également été réalisée le long du terrain, côté ouest, permettant de pouvoir nettoyer à la tondeuse les abords.

Ces travaux ont été réalisés par le service voirie de l'Agglomération pour un coût de 4 839,30 €.

### - Ecole :

Deux portes ont été remplacées. La suppression des portes en bois et leur remplacement par des portes en aluminium de la classe d'enseignement et la salle informatique permet en outre de répondre aux normes de sécurité équipées de l'ouverture rapide par le système anti-panique en cas d'incendie.

C'est l'entreprise Bizien de Callac qui a effectué les travaux pour 11 499,53 €.

## INFORMATIONS DIVERSES :



### - Jardin partagé :

Une réflexion est en cours concernant une demande de jardin partagé permettant aux personnes qui le souhaitent d'exploiter ensemble une parcelle de terrain communal pour y récolter légumes, fleurs, etc. Le choix n'est pas à ce jour arrêté. Ce lieu et cette activité intéresseraient également les élèves de



l'école de Plourac'h en coordination avec l'institutrice Vanessa Daniel. Affaire à suivre.

**- Site Plouractualités :**

<http://plouractualites.e-monsite.com>

A inscrire dans vos favoris !

Voilà à ce jour les informations de notre collectivité depuis le bulletin du mois de juin 2020.

Les prévisions d'investissement concernant 2021 ne sont pas à ce jour totalement arrêtées, néanmoins

nous avons programmé :



- ♦ des travaux de remise en état des deux logements situés au dessus de l'école : ces logements avaient été réalisés sous la mandature de Félix Lozac'h en 1984. Cet investissement est inscrit dans le plan de relance du Département des Côtes-d'Armor et bénéficiera de 80 % de subvention.
- ♦ D'autres travaux seront réalisés, vous serez informés dans le bulletin municipal de juin 2021.

En rédigeant ce bulletin, j'ai une pensée pour toutes les personnes décédées en 2020 dans notre Commune. J'ai une pensée particulière envers Théophile Le Men, ancien Maire de la Commune de 1989 à 2001, élu de 1983 à 2008 soit 25 ans au service de la Collectivité. Il avait créé ce bulletin d'information avec l'aide de son équipe municipale dès son élection en 1989 et à ce jour ce support de communication est toujours apprécié des habitants. J'adresse au nom de toute l'équipe municipale tout mon soutien à Thérèse, son épouse, et à ses proches.

Tout mon soutien également aux différentes personnes éprouvées par le deuil d'un proche.

Toutes mes félicitations aux nouveaux mariés... pas de naissances cette année.

Je souhaite un bon accueil aux nouveaux habitants et qu'ils n'hésitent pas à venir me rencontrer ou les Adjointes lors de nos permanences.

Au vu des conditions sanitaires, nous ne pouvons pas organiser la cérémonie des vœux en janvier 2021.

Je vous souhaite ainsi que toute l'équipe municipale de bonnes fêtes de fin d'année malgré ce contexte très particulier.

Tous mes meilleurs vœux pour 2021 et espérons que nous allons vers des jours meilleurs.

Bonne année à vous et à vos proches et surtout la santé.



**Bonne Année**  
**Bloavez Mad - Happy New Year**



*Le Maire,  
Yannick Larvor*

**Rappel : avec le contexte sanitaire de 2020, peut-être avez-vous oublié cet appel à l'aide :**

**Des photos de mariage (groupes) réalisées par L. Corbières et H. Larvor, photographes de Callac ont été déposées en mairie.**

**Certaines sont tirées à Plourac'h puisqu'il y a l'église en arrière plan. Mais il n'y a pas de date ni de nom. Si vous avez un moment, passez en mairie, vous pourriez peut-être identifier ou dater certains clichés.**



## PREMIER SEMESTRE 2020 :



### Mardi 18 février :

#### \* Inventaire des cours d'eau.

Dans le cadre de la réalisation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), Guingamp-Paimpol Agglomération a sollicité la Commune afin de réaliser l'inventaire des cours d'eau.

Le Conseil valide le document réalisé.

#### \* Schéma de Cohérence Territoriale

Le SCoT est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement pour les 20 ans à venir.

Le SCoT intègre les dispositions relatives à l'aménagement du territoire des documents supérieurs (SDAGE - SAGE - SRCE...).

Le Conseil valide le document réalisé qui sera soumis à enquête publique.

#### \* Programme local de l'habitat (PLH)

Le Programme local de l'habitat (PLH) détermine les objectifs et principes de la politique communautaire de l'habitat à l'horizon

2025.

Le Conseil valide le document réalisé.

#### \* Avenant et/ou convention

Autorisation de signature d'un avenant à la convention constitutive du groupement d'achat d'énergies avec le Syndicat Département d'Energie.

Autorisation de signature d'une convention de servitude au profit de MEGALIS pour l'implantation d'une armoire technique.

### Vendredi 28 février :

#### \* Adoption des comptes de gestion et comptes administratifs 2019

#### \* Imposition 2020

Maintien des taux à savoir :

- ◆ Taxe d'habitation : 13,33 %.
- ◆ Taxe / foncier bâti : 17,16 %.
- ◆ Taxe sur le foncier non bâti : 67,07 %.

#### \* Attribution des subventions.

L'attribution des différentes subventions aboutit à un montant de 3 220 € (arrondi à 4 000 € comme les années précédentes au Budget Primitif).

#### \* Voirie 2020

Confirmation de rénovation de la

### Mardi 19 mai :

VC 16 et 49 dans le cadre de l'opération 113 suite à l'adhésion au groupement de commande d'enrobé 2019.

#### \* Adoption du BP 2020

#### \* Effacement de l'éclairage public

Validation du projet d'effacement de l'éclairage public rue St-Guénolé et inscription de la somme de 16 858,00 € à l'article 2041582 du programme 81 « Aménagement du bourg ».

#### \* Souscription d'un emprunt

Le Conseil autorise la souscription d'un emprunt de 100 000 €.

Après consultation, il sera réalisé auprès du Crédit Agricole.

### Mardi 26 mai :

Installation du nouveau Conseil Municipal.

Cf trombinoscope bulletin n° 63



#### A savoir :

Le recensement de la population qui devait se dérouler sur janvier et février 2021 est reporté à 2022.

Les élections régionales et départementales qui devaient se dérouler en mars sont reportées à juin 2021.



# POÈME

De Lucien Le Bris  
1922-2008

## Féerie

Du haut de mes 64 printemps  
et du plus profond de ma mémoire  
je n'avais assisté à un tel spectacle.

Par cette froide matinée de janvier  
je suis resté ébloui de stupeur.

On se serait cru dans un rêve  
au milieu des jardins de l'Eden.

Plus beau qu'un son et lumière  
plus joli qu'un conte de Noël  
la campagne n'était que silence  
le soleil dardait de tous ses feux  
faisant fondre le givre des arbres  
mais le vent froid venant du nord

le faisait regeler aussitôt.

Les arbres paraissaient de Cristal  
et les herbes parsemées de diamants.

Tout n'était que lumière et féerie  
mes yeux émerveillés par ce spectacle  
plus brillant que le vif argent  
me laissant là, tout rêveur.

Il y avait là de quoi faire pâlir  
les plus beaux chromes de nos autos  
ô beauté de la nature  
comme tu nous réjouis parfois.

## Gitans

Vite l'âme du gitan



et la vie de bohème  
pour vous que j'aime tant  
j'ai fait ce poème.

Gitans au cœur ardent  
gitans aux yeux de braises  
quand je vous vois évidemment  
je vous aime, ne vous en déplaie.

Combien de fois je rêve  
de partir dans une roulotte  
de voyager comme enfant d'Eve  
chaussé d'une paire de bottes.

Parcourir monts et plaines  
du globe admirer les merveilles  
au son de joyeuses ritournelles  
qui toujours émerveillent.

Gitans tu ne demandes rien  
à personne et tu fais bien  
ton âme vagabonde  
est celle du citoyen du monde.

Mourir là, dans un coin  
vieux oublié de tous  
enterré au pied de l'arbre  
seul et sinistre témoin  
de ton dernier rendez-vous  
avec l'univers de marbre.



GESTES BARRIÈRES



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Santé  
publique  
France



# RÉTROSPECTIVE 2020

**MARDI 07 JANVIER :**



Réception des travaux de la sacristie



**MERCREDI 08 JANVIER :**



Préparation et distribution des colis



**SAMEDI 11 JANVIER : CÉRÉMONIE DES VŒUX**





# RÉTROSPECTIVE 2020

## SAMEDI 11 JANVIER : CÉRÉMONIE DES VŒUX (SUITE)



Après les allocutions, devant une assemblée toujours conséquente, mise à l'honneur du bébé de l'année 2019 Lilou Quiviger Tellier, de Violette Gillery et de Gilberte et Daniel Verhoeve (bénéficiaires de la prime pour l'achat d'une résidence principale), et de Françoise Daret et Bernard Vabre (informatique) et de Nicole et François Philippe (fleurissement) pour leur implication dans la vie communale... le tout clôturé par le traditionnel verre de l'amitié.

## MARDI 21 JANVIER :

Galette des rois - Club du Roc'hellou



## MARDI 11 FÉVRIER:



Présentation de la liste conduite par Yannick Larvor aux journalistes.



... Il s'agit aussi finalement de la photo du futur Conseil Municipal....

## SAMEDI 22 FÉVRIER:



Mariage de Jennifer SÁNCHEZ PACHECO et d'Amélie SCHELLENBERG, petite fille de René et Renée Schellenberg de Kernon







# RÉTROSPECTIVE 2020

**DIMANCHE 15 MARS :**



**Premier tour des élections municipales  
...avant-veille du « premier » confinement  
qui ira du 17 mars au 11 mai 2020**



**Confinement qui stoppera les travaux  
dans le porche de l'église**

**LUNDI 11 MAI :**



**Réouverture de l'école et remise de  
masques par Stéphanie Dauphin**



**JEUDI 14 MAI :**



**Installation d'un plastique pour pou-  
voir recevoir le public en mairie (Agent  
technique en arrêt de travail)**



**Retour des élèves à l'école et découverte des nou-  
veaux aménagements**

# RÉTROSPECTIVE 2020

**JEUDI 14 MAI :**



**MARDI 19 MAI :**



**Vote du budget 2020**

**MARDI 26 MAI :**



**Installation du Conseil Municipal : Ici le Maire et ses 3 Adjoints**

**JEUDI 11 JUIN :**



**Présentation des plans pour le déploiement de la fibre aux Elus**



**JEUDI 02 JUILLET :**



**Remise de caquelettes aux CM2 par l'Amicale Laïque**

# RÉTROSPECTIVE 2020

**VENDREDI 10 JUILLET :**

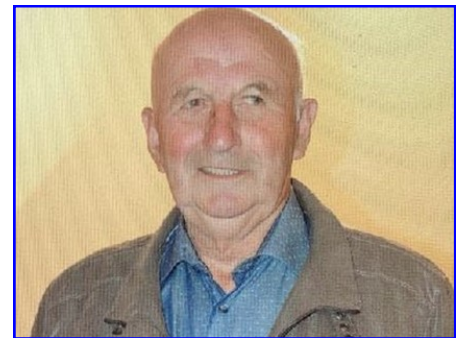


**Présentation du projet Voltalia de parc éolien aux riverains et Elus**



**MERCREDI 15 JUILLET :**

**Décès de Théophile Le Men.**  
**Ancien Maire de la Commune de 1989 à 2001, élu de 1983 à 2008.**  
**Nommé à de nombreuses distinctions militaires, dont la prestigieuse Croix de la valeur militaire, pour acte de bravoure.**  
**Ses réalisations communales : salle polyvalente, création d'un parking, travaux importants sur l'église, extension du cimetière...**



**MERCREDI 22 JUILLET :**



**Réunion de chantier : voirie en enrobé**



**Réunion de chantier : Travaux porche église**

**VENDREDI 24 JUILLET :**



**Réunion de présentation pour le déploiement de la fibre**



# RÉTROSPECTIVE 2020

SAMEDI 08 AOÛT :



Mariage de Catherine BESNARD et Laurent LAVIGNE, 2 rue Saint-Guénolé



MARDI 08 SEPTEMBRE :



Réunion pour évoquer la mise en place d'un site internet sur la Commune

SAMEDI 10 AOÛT :



Remise des prix d'écriture

MARDI 29 SEPTEMBRE :



Mariage de Robert HILL et Paula McGRATH, 5 Kerlaëron

Du 20 AU 24 OCTOBRE :



Atelier jus de pommes



SAMEDI 24 OCTOBRE :



Baptême civil d'Alixe Larvor



# RÉTROSPECTIVE 2020

**MARDI 27 OCTOBRE :**



Remplacement des portes de l'école

**LUNDI 02 NOVEMBRE :**



Visite de courtoisie de M. le Maire, l'institutrice, la cantinière et la surveillante de cantine étant en arrêt maladie

**LUNDI 09 NOVEMBRE :**



Travaux au terrain de tennis

**MERCREDI 11 NOVEMBRE :**



Cérémonie réduite à 6 personnes

**JEUDI 12 NOVEMBRE :**



Réunion de chantier travaux d'enfouissement des réseaux / SDE



**JEUDI 19 NOVEMBRE :**



Les élèves de Plourac'h préparant leur dossier sur le 11 novembre - Cf page 23 - 24

**VENDREDI 20 NOVEMBRE :**

Réception des travaux sur le porche de l'église



## Autour des landes de Saint-Maudez par Deborah Huddle :



J'écris pendant le deuxième confinement. Encore une fois les déplacements sont limités. Encore une fois on est obligé de rester chez soi. Cela n'est pas tout à fait une corvée.

Ici on a de la chance. Ici c'est beau.



Quand je suis arrivée en 2005, peu à peu, j'ai fait connaissance du coin. Lors d'une sortie, je suis arrivée au village de Coatrescar et j'y ai rencontré le père de



Paulette Prigent qui m'a indiqué la présence un peu plus loin d'une chapelle en ruine et d'une ancienne voie romaine. C'est comme ça que j'ai découvert la Chapelle de Saint-Maudez.

La première fois que je l'ai vue, la chapelle était entourée par des ronces et des fougères. Pas moyen d'aller dedans. On ne voyait que le pignon.

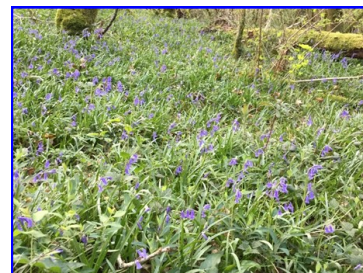
Quelques années plus tard... Le site a été acheté par le Conseil Général (Départemental maintenant). Un joli circuit de balade y a été créé et la chapelle est maintenant bien dégagée, même en fête avec des rosiers.



Maintenant j'y vais régulièrement. Il y a toujours quelque chose de beau à voir selon la saison.

Au printemps quand les hêtres commencent à ouvrir leurs nouvelles feuilles tendres d'un vert citron

tant, je descends vers les bords de l'Aulne. Là-bas il y a un véritable tapis de jacinthes, de primevères, d'anémones et surtout de l'ail des ours.



L'été, c'est les papillons qui m'y attirent. Cette année j'ai vu pour la première fois un papillon qui vit dans les Landes de Saint-Maudez. Il est peu commun en France mais les landes acides et humides lui plaisent et la Bretagne est la région où il reste

présent. Il s'appelle Le Miroir. Il vole en juin jusqu'à la fin juillet .



A l'automne, c'est les champignons. Il y en a, mais où ils se trouvent, ça je ne le vous dirais jamais. Site incontournable pour le Pied du Mouton... Des chantrelles en tubes aussi. Pas beaucoup. Mieux vaut aller à Fréau ou à Huelgoat.

L'hiver dans les Landes de Saint-Maudez, on y va pour la qualité de la lumière, aussi pour le brouillard et la gelée blanche. Pour le silence, le calme. On peut y écouter la nature endormie.

Malheureusement, je n'y ai jamais croisé un écureuil. Si vous en avez aperçu un, dites-le moi ! J'aimerais beaucoup que cela puisse aussi m'arriver un jour !

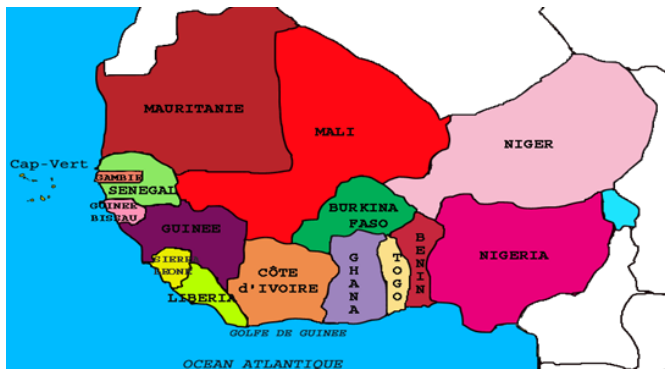


## Animations Rurales Et Solidarité (ARES) :



Même si, à la rentrée de septembre, le reconfinement n'était pas encore instauré, les mesures sanitaires dues à la COVID étaient si contraignantes que le bureau de notre association a pris la décision, après bien des hésitations et seulement 15 jours auparavant, d'annuler la fête au profit d'écoles au Burkina Faso, prévue le 12 septembre.

La dix-septième édition de cette manifestation devait être la dernière car l'association SE-CEPS à qui nous reversions le bénéfice de cette journée annuelle arrête ses activités à la fin de l'année pour des causes liées principalement à l'âge de ses membres et au terrorisme qui sévit de plus en plus au Burkina Faso.



Nous souhaitons d'autant plus leur verser une dernière participation pour le soutien aux écoles. Aussi avons-nous lancé un appel aux dons, passé dans la presse, avec dépôt de boîtes à dons à la mairie de Plourac'h et à l'épicerie « Vertuose » à Callac. L'appel n'a été suivi, hormis les 5€ de la boîte de la mairie, que par les adhérents de notre association et quatre



de nos sponsors habituels que nous remercions vivement.

Lors de la réunion de notre association, le 9 octobre dernier, après avoir fait le bilan financier, nous avons décidé de faire un don de 1 000€ à SE-CEPS et un don de 500€ à Lumière des Enfants, l'autre association que nous soutenons également depuis plusieurs années.

Le don à SE-CEPS contribuera au projet de forage pour l'école de Réo5 : « les enfants de Réo 5 auront de l'eau !! Pour boire, pour la cantine, pour le jardin, pour se laver les mains, grâce à leurs amis Bretons d'ARES! » dit Nicole, la secrétaire de SE-CEPS dans son dernier message.



Le don à Lumière des Enfants sera versé à la section humanitaire de l'association dont les comptes sont différents de ceux de la section « Adoption ». Isabelle Caignard qui fait partie de cette association nous fait savoir que ce don sera affecté à une école en Guinée, pays touché par l'épidémie de fièvre hémorragique Ebola depuis 2013, terminée aujourd'hui mais qui a fait de nombreux orphelins.



Les perspectives d'animations pour l'année 2021 ont également été abordées pendant cette même séance. Si la fête pour les écoles au Burkina Faso, qui est à l'origine de notre association, n'aura plus lieu, les membres présents souhaitent que la dynamique d'ARES continue au-

## Animations Rurales Et Solidarité (ARES) (suite) :



tour de l'idée de solidarité et aussi d'animations rurales.

La solidarité pourra continuer en faveur de l'association Lumière des Enfants.

Les ateliers ou mini stages (art de greffer, cuisine indienne...), les balades (ornitho, plantes comestibles), la découverte de jardins bio seront toujours au programme.

Une balade animée, début juillet, sur le circuit « chapelle St Maudez- Moulin Neuf- rocher de Kergus – retour par la voie romaine au parking » pourrait être envisagée.

Comme Oumar de Brest et son groupe de musique africaine avaient été beaucoup appréciés lors de la dernière fête, un concert précédé de notre habituel buffet ensoleillé pourrait être mis en fin de programme si les conditions sanitaires le permettent.

En attendant que la nouvelle année nous apporte plus de convivialité et plus d'animations culturelles, nous souhaitons à tous de pouvoir réveiller dans la joie.



Bonne fin d'année solidaire.



*Le Président,  
Edward Thistlethwaite*

## Club du Roc'hellou :



Pas beaucoup de parties de boules, de cartes cette année. Notre association a vite été en sommeil avec le confinement comme beaucoup d'autres.

Il faut garder le moral ceci dit et espérer que 2021 nous permette de nous retrouver pour nos goûters tous les premiers, troisièmes et cinquièmes mardis du mois.

N'hésitez donc pas à venir nous rejoindre si le contexte sanitaire le permet.

Joyeuses Fêtes de fin d'année en mon nom et celui de tous les membres du Club



*La Présidente,  
Annick Lescoat*

## Société de Chasse « La Diane » :

Les sociétaires de la société de chasse communale La Diane vous souhaitent, dans cette période difficile,

malgré tout, de bonnes fêtes de fin d'année



Ci-après page 15, le règlement intérieur 2020-2021



*Le Président  
Yannick Fer*



# LE COIN DES ASSOCIATIONS

## Société de Chasse « La Diane » (suite) :

### 1-OUVERTURE :

Le 20 septembre 2020 à 8 heures 30 au 28 février 2021 à 17 heures 30.

- de l'ouverture générale au 24 octobre 2020 : de 8 heures 30 à 19 heures
- du 25 octobre à la clôture générale : de 9 heures à 17 heures 30.

### 2-JOURS DE CHASSE :

Les dimanches, jours fériés, le lundi d'ouverture, plus les jeudis ou samedis au choix (le jour choisi doit figurer sur la carte de sociétaire).

### 3- INVITATIONS :

Maximum 5 par sociétaires et ceci à partir du 18 octobre 2020. Prix des cartes d'invitation fixé à 10 euros. La personne qui invite doit accompagner l'invité pour faciliter le contrôle. Le règlement intérieur doit être remis à l'invité.

Les propriétaires de terres (> à 5 ha) sont autorisés à retirer 2 cartes d'invitation avec obligation d'accompagner les invités ou de les faire accompagner (prendre contact avec le **bureau**), si Yannick LARVOR fermé appeler au 06 30 56 87 76).

### 4- PRIX DES CARTES

- sociétaires	90 euros.
- semi/sociétaires	105 euros.
- semi/extérieurs	125 euros.
- extérieurs	260 euros.



### PERDRIX :

Chasse interdite



### FAISANS :

- Le tir des poules est strictement interdit. Cette interdiction doit être scrupuleusement respectée sous peine de sanction.
- Le tir des coqs uniquement à raison de 2 par chasseur et par jour de chasse.

**Fermeture : le 1er novembre 2020**

**LAPINS :** Prélèvement limité à 2 lapins par chasseur et 3 par groupe de chasseurs, ceci par jour de chasse et jusqu'au 1er novembre 2020.

Du 02 novembre 2020 au 10 janvier 2021 : prélèvement limité à 2 lapins par groupe de chasseurs et ceci par jour de chasse.

Possibilité de révision des règles en fonction des exigences de gestion.

Prélèvements à maîtriser en fonction des populations constatées.

**LIEVRES :** 4 bracelets demandés.

### Règlement intérieur :



- Chasse au chien courant uniquement
- du 11 octobre au 06 décembre 2020

### SANGLIERS :

- Prévenir le bureau de tout nouveau passage de sangliers.
- Battue organisée par le Président ou par un chasseur délégué et responsable de l'organisation de cette chasse.

### CHEVREUILS :

- 1ère battue le 25 octobre 2020
- 2ième battue le 22 novembre 2020
- 3ième battue le 20 décembre 2020
- 4ième battue le 10 janvier 2020.



Toute autre chasse sera interdite le jour des battues de chevreuils

**BECASSES :** Règles fixées par arrêté préfectoral (BIP électronique et GPS interdits).

**PIGEONS :** Règles fixées par arrêté préfectoral. Autorisation le lundi après 14 heures.

**BECASSINES :** Règles fixées par arrêté préfectoral.

**CANARDS :** Règles fixées par arrêté préfectoral.

### 5- TIR A PROXIMITE DES HABITATIONS :

Interdiction de chasser parmi les animaux d'élevage  
Interdiction de chasser à moins de 100 mètres des habitations et des élevages.

Interdiction de tirer en direction des bâtiments (et ceci à moins de 150 mètres).

### 6- BRACONNAGE :

Plus que jamais, il a été décidé d'être sévère à l'encontre d'actes de braconnage éventuels. Il est rappelé que le Président est habilité à exclure de la société de chasse les personnes coupables d'un délit de braconnage.



### 7- RAPPORTER IMPÉRATIVEMENT LE CARNET DE PRÉLÈVEMENT 2019-2020

### RESPONSABLE DES GARDES CHASSE :

**Mr ANTIGNAC : 06.20.78.96.87**



Heima :

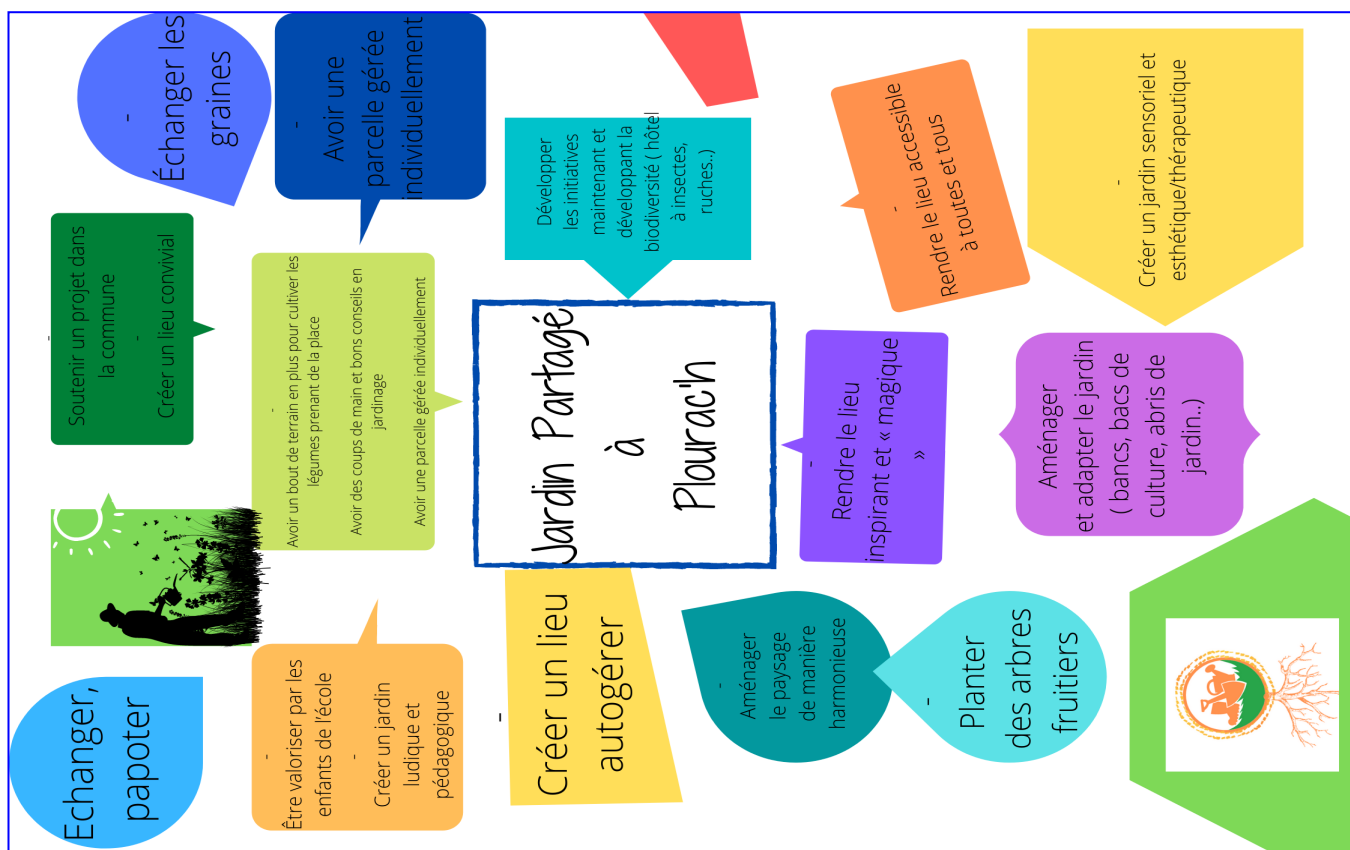
## Création d'un Jardin Partagé à Plourac'h

Une première réunion de rencontre s'est passée le 17 octobre..

Nous avons le chaleureux soutien de Monsieur le Maire et des membres du conseil communal.

Un terrain va être mis à disposition pour le projet de Jardin Partagé..

Plusieurs idées ont émergé lors de la première rencontre :



Ce projet est ouvert à tout habitant de Plourac'h, soyez les bienvenus !

Une prochaine date de rencontre vous sera communiquée sur le site de la commune, par des affiches placées à la Mairie, au boulodrome et chez Yannick

This project is welcoming for any residents of Plourac'h.. !

The next date for the meeting will be on the village's website, by posters at the Mairie, the « boulodrome » and « Chez Yannick ».



## Heima (Suite) :



## Europe Kreiz Breizh :

Nous avons passé une année très spéciale du fait de la pandémie. Il était souvent difficile de nous réunir sans risquer de nuire à la santé de chacun.

Notre groupe se porte néanmoins très bien.

Nous croisons tous les doigts afin de pouvoir redémarrer l'année 2021 correctement.

Nous en profitons pour envoyer un petit message aux habitants de Plourac'h et alentours pour rappeler que notre association n'est pas basée qu'essentiellement sur des cours de français à nos amis Anglais mais surtout sur une amitié entre les personnes de différents horizons.

C'est pourquoi nous serions très heureux d'accueillir de nouvelles têtes et surtout des Français qui aimeraient échanger. N'hésitez pas à entrer lors des réu-

nions pour découvrir notre association. A bientôt. Bonnes fêtes de fin d'année.



*Béatrice et  
Tous les Adhérents*

## Elagage :

Rappel : L'élagage des végétaux jouxtant les lignes téléphoniques est à la charge des riverains. Cet entretien est d'autant plus important en ce moment car les travaux pour le déploiement de la fibre optique doivent pouvoir être réalisés dans de bonnes conditions.

A défaut de mobilisation de votre part, selon les dispositions de l'article L2112-2-2 du code général des collectivités territoriales, les Maires peuvent faire procéder « à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies », étant précisé que « les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents ».



## Site Internet sur la vie de la Commune :

Pour accéder au site, il faut taper ce lien dans la barre de recherche : <http://plouractualites.e-monsite.com>

Le Mot du Maire  
11 Novembre 2020

Fvènements à venir

Commune de Plourac'h  
Ce site, non officiel, a pour objectif de vous présenter notre village.



## Recensement militaire :

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant à la mairie de son domicile.

Par conséquent, en 2021, ce sont les jeunes nés en 2005 qui doivent se faire recenser.

Une "Attestation de recensement" est alors remise. Elle doit être conservée avec le plus grand soin car elle sera notamment réclamée pour l'inscription à des examens, pour le permis de conduire et dans la continuité de cette démarche, elle déclenchera l'inscription automatique sur les listes électorales.

**Les nouvelles modalités en matière de conduite accompagnée ne changent rien en matière de recensement militaire.**

Dans tous les cas, se présenter en mairie avec le Livret de Famille.

Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une Journée Défense et Citoyenneté (JDC), anciennement, Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD). L'ordre de convocation parvient dans les 45 jours environ de la date de la session retenue.

La participation y est obligatoire, sauf cas de force majeure (maladie, problème familial grave...).

En cas de difficultés sur la date proposée, il convient, dans un délai de 15 jours, de prendre contact avec le bureau ou centre de service national afin de fixer une nouvelle date.

**BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT**

**QUI ?**  
Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

**POURQUOI ?**  
Pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation à la Journée défense et citoyenneté.

**COMMENT ?** Deux possibilités s'offrent à vous :

**PAR INTERNET**  
1 - Créez votre compte sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr). Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.  
2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.  
3 - Allez dans la rubrique «Papiers-Citoyenneté», cliquez sur «Recensement, JDC et service national», ou dans la zone «Rechercher» tapez «recensement».  
4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

**À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE**  
Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

**RETROUVEZ «MA JDC SUR MOBILE» EN 1 CLIC**

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !**

**RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS RÉGION NORD-OUEST**  
Le centre du service national de Brest  
☎ 02 98 37 75 58  
[csn-brest.sec.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-brest.sec.fct@intradef.gouv.fr)

**JDC JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ**

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE  
SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION  
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

**DEFENSE .GOUV.**

## Location de la salle polyvalente:

Si vous pensez louer la salle polyvalente, il est souhaitable de vous y prendre suffisamment à l'avance (parfois des dates sont retenues plus d'un an à l'avance !). Vous serez tenu en outre de respecter certains délais selon l'utilisation que vous ferez de la salle :

**Manifestation avec repas :** 3 semaines à l'avance ( imprimé destiné à la D.D.C.C.R.F. à compléter)

**Demande de débit de boissons temporaire :** 15 jours à l'avance minimum.



A noter : chaque association ne peut obtenir que **5 autorisations annuelles.**

Dans tous les cas, vous devez vous présenter à la mairie, muni d'une attestation d'assurance (assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à votre disposition).



# INFORMATIONS PRATIQUES

## Divers tarifs communaux :

A noter au niveau de la salle polyvalente :

\* Club du Roc'Hellou : 1<sup>er</sup>, 3<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> mardi de 13 h 30 à 18 h 30

\* Europe Kreiz Breizh : de 14 h 00 - 17 h 30 (sauf juillet / août) le lundi

**A noter :** Non mentionnée dans le tableau ci-contre 'une caution ménage de 150,00 € depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016



## Démarches administratives :

Vous pouvez désormais effectuer la majorité de vos démarches administratives sans vous déplacer.

Si vous ne disposez pas d'un accès internet, vous pouvez toutefois utiliser les points d'accueil numérique mis à votre disposition à la Préfecture (Saint-Brieuc) et dans chaque Sous-Préfecture (Dinan, Guingamp et Lannion).

D'autres espaces numériques peuvent vous permettre de réaliser vos démarches dans le département. Pour connaître le lieu le plus proche, consultez le site de la Préfecture 22 (à noter qu'actuellement les plus proches sont : Cybercommune Médiathèque de Ploumagoar, GP3A Pôle de Proximité de Belle-Isle-en-Terre).

La CECCOB (Cellule de Coordination des Actions de l'Etat en Pays Centre-Ouest Bretagne) assure aussi



**Certificat d'immatriculation** : pour faire la demande d'un certificat d'immatriculation, il faut se rendre sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr> . Une fois la démarche finalisée, je peux imprimer le certificat provisoire d'immatriculation qui m'autorisera à circuler avec mon véhicule, ainsi que le récépissé de dépôt de ma demande.

**Permis de conduire** : pour faire la demande d'un permis de conduire, il faut se rendre sur <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr> En cas de perte, il faut effectuer la déclaration de perte en ligne. En cas de vol, il faut se rendre dans un service de police ou de gendarmerie.

	Commune	Extérieurs
Réunions diverses	/	23,00 €
Banquets, repas	122,00 €	155,00 €
<i>le deuxième jour</i>	60,00 €	75,00 €
Utilisation vaisselle 50 personnes et plus	16,00 €	16,00 €
Apéritif, vin d'honneur	/	31,00 €
Bal, Fest-noz / deiz, Concert, Théâtre, Vide greniers	77,00 €	150,00 €
Passage entre repas de mariage	0,00 €	60,00 €
Concours de cartes	46,00 €	122,00 €
Café de famille, Café d'enterrement	31,00 €	31,00 €
Disco	130,00 €	320,00 €
Goûters du Club Roc'Hellou (forfait annuel)	160,00 €	/
Buffet campagnard	61,00 €	92,00 €
<i>le deuxième jour</i>	30,00 €	45,00 €
Cours de langues (forfait annuel)	160,00 €	200,00 €
Cours de gymnastique	80,00 €	/
Caution (sous forme de chèques à donner à la remise des clés)	200,00 €	200,00 €

Droits de photocopies : 0,30 €

Concessions de cimetière :

2 m <sup>2</sup> pour 15 ans	50,00 €
2 m <sup>2</sup> pour 30 ans ou 4 m <sup>2</sup> pour 15 ans	100,00 €
4 m <sup>2</sup> pour 30 ans	200,00 €

Columbarium :

	15 ans	30 ans
Cave 4 urnes (au sol) (cavure)	300,00 €	600,00 €
Case 4 urnes (monument)	300,00 €	600,00 €
Dispersion des cendres	30,00 €	

la mission de point numérique et, dans ce cadre, conseille et accompagne les personnes qui le souhaitent dans l'accomplissement de ces différentes procédures.

Les usagers sont accueillis, sans rendez-vous, tous les jours de la semaine à l'exception du jeudi, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 (fermeture à 16h00 le vendredi).

CECCOB - Maison des services publics

Place de la Tour d'Auvergne - BP 226 -

29834 Carhaix-Plouguer Cedex

Tél. : 02 98 93 02 88 -

[ceccob@finistere.pref.gouv.fr](mailto:ceccob@finistere.pref.gouv.fr)



Si vous souhaitez faire votre démarche depuis un point numérique, pensez à vous munir de votre identifiant [France connect](#) !

## Démarches administratives :



En outre, en cas de vol et de perte, il faut acheter un timbre fiscal en ligne.

**Cartes d'identité :** Les usagers qui résident en Bretagne peuvent remplir en ligne une [pré-demande de CNI](#) avant de se rendre au guichet. Ce téléservice dispense l'utilisateur de remplir ce formulaire au guichet de la mairie et lui permet donc de gagner du temps sur place. Il n'y a plus que 25 mairies dans les Côtes-d'Armor équipées et autorisées à le faire (110 au niveau Bretagne) à savoir Binic, Broons, [Callac](#), Dinan, Guingamp, Jugon-les-Lacs, Lamballe, Lannion, Le Mené, Loudéac, Matignon, Merdrignac, Paimpol, Perros-Guirec, Plancoët, Plérin, Plouaret, Ploubalay, Ploufragan, Pontrioux, Quintin, Rostrenen, Saint-Brieuc, Saint-Nicolas-du-Pélem, Tréguier .

Pour remplir la pré-demande de carte d'identité, il faut se rendre sur <https://passeport.ants.gouv.fr/> Vous devrez ensuite **vous rendre dans la mairie dans laquelle vous aurez préalablement pris rendez-vous et présenter votre numéro de pré-demande.**

La délivrance de la Carte d'Identité demeure gratuite, sauf si dans le cas d'un renouvellement vous ne pouvez fournir l'ancienne (titre périmé, perdu ou volé) : il faut alors fournir un timbre fiscal de 25 euros actuellement.



Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans

pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

**L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne:**

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

**ATTENTION :** Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Toutefois, malgré les nombreuses mesures d'accompagnement mise en place pour faciliter le déplacement des ressortissants français avec une carte nationale d'identité, des difficultés sont rapportées régulièrement par des usagers qui se voient refuser l'embarquement à bord de vols ou de bateaux de croisière, y compris pour se rendre dans un pays ayant officiellement accepté les CNI prorogées.

Le renouvellement des CNI facialement périmées - ou en voie de l'être - sera **autorisé, dès lors que l'utilisateur est en mesure de justifier de son intention de voyager à l'étranger** dans un pays acceptant la

# INFORMATIONS PRATIQUES

## Démarches administratives (suite):

CNI comme document de voyage et à condition qu'il ne soit pas titulaire d'un passeport valide.



## C.A.U.E. :

Claude CHEREL du C.A.U.E. (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement) tient une permanence à Guingamp-Paimpol-Agglomération (ex GP3A) de 9 h à 12 h les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredi du mois afin d'apporter des conseils sur vos projets d'urbanisme. Il faut prendre rendez-vous au 02.96.40.23.86.

## Inscriptions sur les listes électorales :



Les modalités d'inscription sur les listes électorales ont changées : Il est maintenant possible de s'inscrire jusqu'au 6<sup>ème</sup> vendredi précédant chaque scrutin.

**Vous pouvez vérifier votre inscription sur la liste électorale de la commune directement sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>**

Lorsque vous atteignez 18 ans, vous êtes inscrit.e automatiquement dès lors que vous avez effectué votre recensement et n'avez pas changé d'adresse.

Pour s'inscrire, il suffit de créer votre compte en quelques clics sur [www.Service-Public.fr](http://www.Service-Public.fr), d'accéder à la démarche en ligne « Inscription sur les listes électorales » puis de se laisser guider. La création est gratuite et le compte est sécurisé. Les pièces justificatives (copie d'une pièce d'identité + justificatif de domicile de moins de 3 mois) doivent être numérisées. Sinon, vous pouvez toujours venir en mairie compléter le CERFA avec vos justificatifs !

Ces modalités sont également valables pour les citoyens européens : inscription pour les élections européennes et/ ou municipales (2 listes complémentaires différentes).



## Agences MSA d'Armorique :

Pour permettre un meilleur accueil de ses assurés et éviter les temps d'attente, la MSA favorise désormais les rendez-vous. Sur simple appel au 02 98 85 79 79 il vous sera proposé un rendez-vous au plus près de chez vous .

- ♦ à Guingamp et Lamballe : le jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

L'accueil à Rostrenen est possible, uniquement sur rendez-vous.

L'accueil **libre** reste toutefois possible :

- ♦ à Saint-Brieuc : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
- ♦ à Dinan, Lannion, Loudéac : le mardi de 9h00 à 12h30 et de 14h à 17h

De nombreuses informations sont également accessibles sur le site internet :

[www.msa-armorique.fr](http://www.msa-armorique.fr)



## Horaires de la déchetterie de Callac :



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2002	8 H - 12 H		8 H - 12 H		8 H - 12 H	8 H - 12 H
	14 H - 18 H		14 H - 18 H		14 H - 18 H	14 H - 18 H

## MA RUCHE : JE LA DÉCLARE ! :



La déclaration annuelle des ruchers : Une obligation réglementaire dès la 1ère ruche, un geste citoyen et responsable.

La déclaration annuelle permet la localisation des ruches, localisation indispensable pour un suivi sanitaire efficace en apiculture. Par cette déclaration, vous participez ainsi concrètement à la lutte contre les maladies (plan de Maitrise contre le varroa, programme pilote de lutte contre loque américaine...) et à l'optimisation du réseau d'épidémiosurveillance du trouble des abeilles. L'actualité renforce la nécessité absolue de cette démarche : un parasite « aethina tumida » jusqu'alors inconnu en Europe, le petit coléoptère des ruches est détecté en Italie du Sud. En cas de suspicion dans votre commune, il serait primordial de pouvoir visiter tous les ruchers du secteur.



**Apiculteurs, amateurs comme professionnels, comment déclarer ses ruches ?**

Faire cette déclaration en automne, après la mise en hivernage, permet de connaître le nombre de colonies qui passeront l'hiver. Cette déclaration est faite en une seule fois à partir du 1er novembre.

Par Internet sur le site TeleRuchers <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/TeleRuchers-teleprocedure> si vous avez déjà déclaré les années passées.

Auprès du GDS par courrier si vous n'avez jamais fait de déclaration : Il suffit de remplir un formulaire CERFA n° 13995\*02 (disponible sur le site internet [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_13995.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13995.do)) ou sur demande à l'antenne départementale de votre GDS.

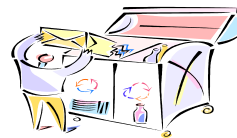
## Centre itinérant :



**CALLAC** : Salle Kerbuannec - Tous les mercredis de 9h30 à 11h30 depuis le 06 novembre 2019.

Pour tous renseignements, appeler le 02.96.61.70.10

## Collecte de revues et journaux :



**Les enfants de l'école de Plourac'h récupèrent toujours les revues et journaux mais le contexte fait que le prix de la tonne n'est pas intéressant depuis un moment.**

**Le garage communal est plein et ne peut plus accueillir de journaux.**

**Sachez par conséquent que de nouveau, vous pouvez déposer revues et journaux au boulodrome, côté opposé à la bibliothèque libre.**

**Vous pouvez également déposer cartouches d'encre usagées, bouchons alimentaires et piles usagées dans le hall de la mairie.**





# DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE

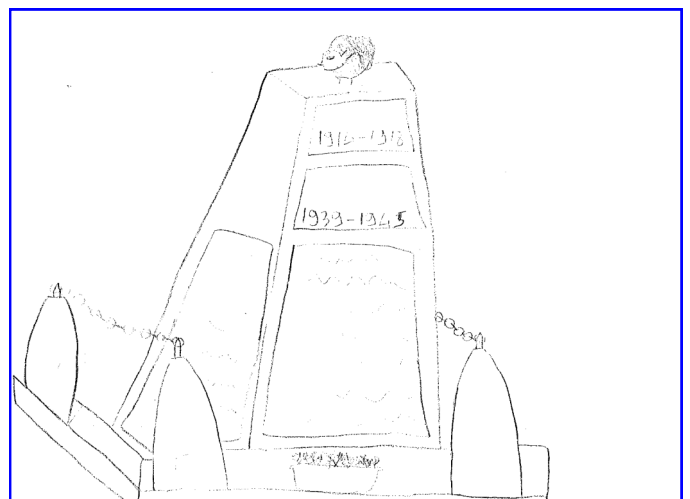
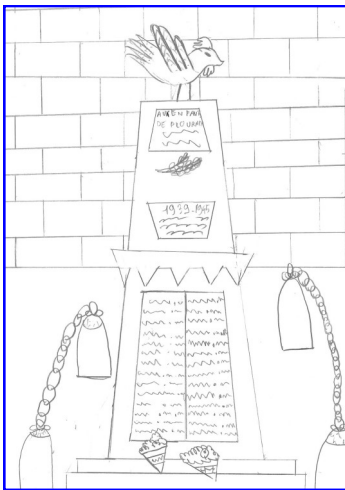
Bonjour à tous,



Cette année, nous avons travaillé autour du monument aux morts avec les élèves de CM1 - CM2 à l'occasion du 11 novembre. Dans un premier temps, nous nous sommes interrogés sur le monument aux morts puis nous sommes allés le voir. Les élèves avaient pour mission de l'observer pour pouvoir ensuite en faire un croquis de retour à l'école. Vous pouvez en voir quelques exemples ci - dessous. Ensuite, nous nous sommes attardés sur quelques noms du monument aux morts. Les élèves ont ensuite cherché des informations sur ces personnes à travers le site "Mémoire des hommes". A partir de ces informations, ils ont rempli leurs fiches d'identité (voir ci - dessous).

Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année malgré le contexte sanitaire. Prenez soin de vous.

La maîtresse et les élèves.





# DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE

**Nom:** Guryader  
**Prenom:** M

**2<sup>o</sup>** finistere **20 ans, 5 mois**

**0 jours**

**Grade = soldat 2<sup>eme</sup> classe**

**unité = 1<sup>er</sup>ème régiment**

**classe = 1914**

**Bureau de recrutement =**

**guingamp (22)**

**Matricule au recrutement = 276**

**Mention = Mort pour la France**

**lieu de transcription du décès =**

**Plouevac'h (22 - côte-d'Armor en**

**côte du nord), France**

Joseph - Marie Guilloux

**Grade**

**Soldat 2<sup>e</sup> classe**

**Unité: 48<sup>e</sup> régiment de**

**Infanterie (48 RI)**

**classe: 1902**

**Bureau de recrutement**

**Guingamp (22)**

**Matricule de recrutement: 22**

**Mention: mort pour la France**

**Lieu de transcription du décès:**

**Plouevac'h (22 - Côte d'Armor (ex**

**côte-du-nord) France**

## AXEO :



## Un nouveau service de transport public sur le territoire !

Guingamp-Paimpol Agglomération met en place, avec l'aide de Transdev, un nouveau service de transport à partir de Noël 2020.

Il va permettre à tous les habitants des communes ne disposant pas de lignes régulières de bus urbains, de bénéficier d'une prise en charge à domicile et de déposer sur Callac ou Guingamp certains jours de la semaine. Le retour à domicile sera réalisé dans les mêmes conditions.

Axéo Bus+ est un service réalisé par des mini-bus, pouvant transporter plusieurs personnes, en fonction des inscriptions.

Cela nécessite une inscription la veille du trajet au plus tard. L'heure de la prise à domicile sera précisée lors de l'inscription ou au plus tard la veille.

Le coût d'un trajet est d'1 euro, 2 euros pour un aller-retour.

Le délai entre l'heure de déposer sur le site de destination et de reprise est d'environ 2 heures.

Si vous habitez les communes de Bulat-Pestivien, Calanhel, Callac, Carnoët, Duault, La Chapelle-Neuve, Lo-huec, Maël-Pestivien, Plougonver, Plourac'h, Plusquellec, Saint-Nicodème et Saint-Servais, vous pouvez être déposé sur plusieurs arrêts à :

- Callac (Mairie ; Rue Charles Le Goffic (Carrefour) ; Rue Kerbuannec (Intermarché) ; Gare) le mercredi matin (jour de marché), le mercredi après-midi et le samedi après-midi.
- Guingamp (Hôpital ; Place du Vally ; Gare) le jeudi après-midi

*Ce service vient en substitution d'un service de lignes régulières urbaines. Il ne s'agit pas d'un service équivalent à un taxi. Les points d'arrêts desservis sont donc clairement identifiés, comme une ligne de bus classique.*

**Infos pratiques et réservations :** réservation au plus tard la veille avant 12h au **02 96 68 00 08**. 1€ le voyage soit 2€ l'aller/retour ou offre spéciale Pack 10 voyages à 8€ (soit 1,60 € l'aller/retour). Correspondance possible pendant 2 heures sur le réseau Axéo bus dès validation de l'aller.

*Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site [axeo.bzh](http://axeo.bzh)*

*Ou contacter l'agence Axéo au 02 56 74 99 94 ou par mail à [contact@axeo.bzh](mailto:contact@axeo.bzh)*



## Concours MSA :

Comme chaque année, la MSA organise le concours «**Appel à Projets Jeunes : Mieux vivre en milieu rural** » visant à soutenir les projets collectifs des jeunes de 13 à 22 ans.

L'objectif de ce concours est d'encourager la réalisation de projets par des jeunes résidant en milieu rural afin qu'ils contribuent à l'animation de leur commune ou canton. Les actions devront se dérouler sur le département et concerner une thématique dans les domaines de la culture, la citoyenneté, l'économie sociale ou la solidarité.

Le cahier des charges ainsi que le dossier de candidature sont téléchargeables sur le site de la MSA d'Armorique dans la rubrique :

Votre MSA/Événements/La MSA et les jeunes.

Les dossiers de candidature sont à adresser à la MSA d'Armorique pour le 18 décembre 2020.





## Formation : les taupes ! Comment faire ? :

Les formations dans le cadre de la convention entre la FGDON et Guingamp-Paimpol Agglomération qui devaient se dérouler du 15 octobre au 15 décembre 2020 n'ont pas eu lieu (Covid19/confinement). Elles vont être décalées. Pour ceux qui étaient déjà inscrits, ils seront conviés à une session dès que possible (janvier, février...), les autres **dès le printemps pour combler les formations qui n'ont pu se dérouler en 2020.**

Cette formation est gratuite et s'adresse à tous. Elle a pour objectif d'acquérir les connaissances pour gérer les problématiques de taupes.

**Les Taupes** sont des mammifères insectivores qui parfois peuvent engendrer des nuisances importantes. Il faut donc limiter leur population mais comment faire ?

Dans le cadre de la lutte contre les taupes en Côtes d'Armor, la FGDON organise des formations techniques pour apprendre à gérer ces problèmes de taupe en partenariat avec votre Communauté de communes.

### DÉTAILS DE LA FORMATION

#### OBJECTIFS

Sur une demi-journée (samedi matin), acquérir les connaissances et la pratique pour pouvoir intervenir chez soi d'une manière autonome et efficace.



#### CONTENU DE LA FORMATION

##### En salle

- La taupe : Biologie, Mode de vie
- Les différents moyens de lutte : Piégeage, Appâts, Mécanique, Chimique.

##### Sur le terrain

- Les taupinières
  - Les galeries
- Initiation au piégeage  
Démonstration - Conseils



#### PUBLIC

Tout public



#### PERIODE

**Printemps et Automne 2021.  
Plusieurs sessions seront organisées.  
Uniquement le samedi matin.**

**Inscrivez-vous dès à présent auprès de votre Mairie où des bulletins d'informations sont disponibles, ou par téléphone.** (Formation incluse dans le cadre de la convention établie avec votre Communauté de Communes).

Les lieux des formations seront fixés en fonction du nombre d'inscriptions. Plus vous serez nombreux sur votre commune, plus proche sera la formation.

Parlez-en autour de vous.

Deux semaines avant la session de formation, vous serez averti par courrier de la date et du lieu exact de la formation.

**Pour toute information complémentaire :**



**FGDON 22**  
**13, Rue du Sabot – BP 28 - 22440 PLOUFRAGAN**  
**02 96 01 37 90**  
**fgdon22@gds-bretagne.fr**





## Droits et devoirs des piétons :

### DROITS ET DEVOIRS DES PIÉTONS

- Vous êtes prioritaire sur les conducteurs de véhicule dès l'instant où vous êtes engagé régulièrement sur un passage piétons, réglé ou non par des feux tricolores.
- Au même titre que les autres usagers, vous devez observer les règles du Code de la route. En cas de non-respect, vous êtes passible d'une amende de première classe de 4 €.
- Vous avez l'obligation d'emprunter les passages piétons s'ils sont situés à moins de 50 mètres de vous.

### LES RÈGLES ÉLÉMENTAIRES DE SÉCURITÉ

#### Marcher le long de la route

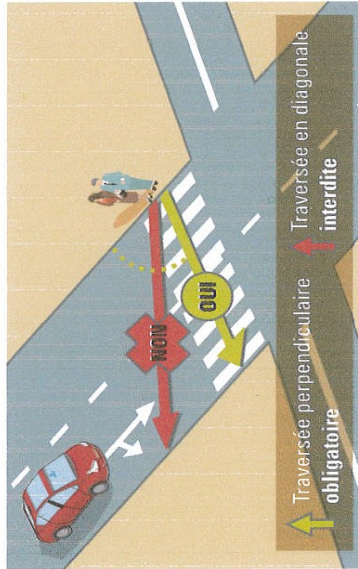
- Lorsqu'une chaussée est bordée d'emplacements praticables réservés aux piétons, tels que des trottoirs ou des accotements, vous êtes tenu de les emprunter. Si vous ne pouvez pas les utiliser, vous pouvez marcher sur la chaussée en circulant près des bords.
- Hors agglomération, vous devez vous tenir sur le côté gauche de la chaussée afin de faire face aux véhicules, sauf si cela est de nature à compromettre votre sécurité ou en cas de circonstances particulières (exemple : zone de travaux).

**Sont assimilés aux piétons et tenus de respecter les mêmes règles : les personnes qui déplacent à la main un cycle ou un cyclomoteur, les personnes handicapées qui se déplacent dans un fauteuil roulant. Les personnes qui poussent un landau ou un fauteuil roulant sont également considérées comme des piétons et doivent rester sur le trottoir avant de traverser la chaussée.**



#### Traverser

- Ne traversez qu'après vous être assuré de pouvoir le faire sans risque, en fonction de la visibilité, de la distance et de la vitesse des véhicules.
- À la descente d'un bus, regardez bien autour de vous, qu'il ne vous cache pas d'autres usagers de la route.
- Lorsque la traversée est réglée par des feux de signalisation, vous devez attendre le feu vert pour les piétons avant de vous engager. Lorsque c'est un agent qui règle la circulation, attendez son signal avant de traverser.
- Ne traversez pas en diagonale.



#### Rester attentif

- L'usage du téléphone portable est une source de distraction pour les piétons. Évitez de téléphoner en traversant.
  - L'usage des baladeurs musicaux doit se faire à un volume qui permette d'entendre les véhicules, notamment dans la traversée de la chaussée.
  - Plus le taux d'alcoolémie est élevé, pour les piétons comme pour les conducteurs, plus les réflexes sont amoindris. Le temps de réaction est augmenté, l'acuité de perception est faible.
  - Pensez aux vélos, dans les voies à double sens cyclable et aux véhicules électriques. Ils sont tous relativement silencieux et peuvent surprendre.
- Rester visible**
- Dès que la visibilité est insuffisante, utilisez autant que possible des vêtements clairs ou munis de bandes réfléchissantes ou fluorescentes.



### ENFANTS ET SÉNIORS LES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES

Les séniors représentent les premières victimes des accidents de la route parmi les piétons. Avec l'âge, le champ de vision rétrécit, l'acuité visuelle s'affaiblit, la qualité de l'audition diminue ainsi que les réflexes. Les conséquences d'une blessure sont plus importantes pour une personne âgée tant sur le plan physique et médical que sur le plan social (dépendance, besoin d'aide à domicile...).



**PRÈS DE 50% DES PIÉTONS TUÉS DANS DES ACCIDENTS DE LA ROUTE SONT ÂGÉS DE 65 ANS ET PLUS.**

Petite taille, comportement imprévisible, mauvaise appréciation des risques... Dans la rue, l'enfant est particulièrement vulnérable. Il est donc important de lui apprendre très tôt les règles élémentaires de sécurité.

**24% DES PIÉTONS BLESSÉS DANS DES ACCIDENTS DE LA ROUTE SONT DES ENFANTS DE 0 À 14 ANS.**



- Commencez dès l'âge de 3 ans l'apprentissage de la circulation par l'observation.
- Expliquez, de manière pédagogique, les règles à observer :
  - emprunter les passages piétons ;
  - traverser lorsque le feu est vert pour les piétons ;
  - vérifier que les véhicules sont arrêtés avant de traverser ;
  - ne pas courir, etc.
- Tant que les enfants n'ont pas assimilé ces règles de prudence, surveillez-les et accompagnez-les.
- Montrez l'exemple. Sachez qu'ils reproduisent vos comportements.
- Munissez-les d'un sac à dos ou cartable doté de bandes réfléchissantes et habillez-les avec des vêtements de couleur claire.



## Sites officiels pratiques :

Flyer fourni par la gendarmerie de Callac

**SITES OFFICIELS PRATIQUES AU SERVICE DU PUBLIC**

**Rendez-vous en ligne**

- Prendre rendez-vous en ligne avec une brigade de gendarmerie (pour un dépôt de plainte, une formalité administrative...). Service expérimenté dans les départements 35 et 45

<https://annuaire.service-public.fr/>

**Djihadisme**

- Signaler une situation inquiétante si un phénomène de radicalisation violente paraît menacer un membre de sa famille ou un proche (en particulier le cas d'un mineur risquant de rejoindre un mouvement radical violent à l'étranger).

0 800 006 696 Numéro vert, gratuit en journée, formulaire hors heures ouvrables.

[www.stop-djihadisme.gouv.fr](http://www.stop-djihadisme.gouv.fr)

**Fraude à la carte bancaire**

- PERCEVAL : Les internautes signalent en ligne un usage frauduleux de carte bancaire, après avoir fait opposition sur celle-ci, lorsqu'ils sont toujours en possession de leur carte.

Un récépissé est délivré favorisant les démarches de remboursement auprès de sa banque.

[psl.service-public.fr/mademairetre/FCS/demarche](http://psl.service-public.fr/mademairetre/FCS/demarche)

**Violences sexuelles et sexistes**

- Les internautes, victimes ou témoins de violences sexuelles et sexistes signalent les faits aux forces de sécurité intérieure.
- Offre un accompagnement personnalisé aux victimes vers les associations partenaires et les services d'enquête.

[www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr](http://www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr)

**Tranquillité vacances**

- Opération tranquillité vacances (OTV) : Les internautes se réinscrivent en ligne à OTV, afin que police et/ou gendarmerie veillent sur leur domicile en leur absence.

**Escoqueries sur internet**

- THESEE : Déposer une plainte en ligne pour les escoqueries commises sur internet (fausse petite annonce, faux site de vente en ligne, rançongiciel, hameçonnage, fausse romance...).

**Pré-plainte en ligne**

- Déposer une plainte pour une atteinte aux biens (vol, destruction, dégradation) ou un fait discriminatoire (discrimination, diffamation, injure, provocation individuelle à la haine) dont l'auteur est inconnu. Un RDV est ensuite fixé avec l'usager pour signer la plainte.

[www.pre-plainte-ot-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-ot-ligne.gouv.fr)

**Signalement sur internet**

- Signaler tout contenu ou comportements illicites sur internet.
- Les tentatives d'escoqueries par internet sont traitées sur ce site jusqu'à l'ouverture de THESEE.

[www.internet-signalement.gouv.fr](http://www.internet-signalement.gouv.fr)

**Trouver une brigade ou commissariat**

- Localiser et contacter un service de police ou de gendarmerie assurant un accueil des victimes.

[www.interieur.gouv.fr/Contact/Contacter-une-brigade-de-gendarmerie-ou-un-commissariat-de-police](http://www.interieur.gouv.fr/Contact/Contacter-une-brigade-de-gendarmerie-ou-un-commissariat-de-police)

**Connaitre ses points restant sur le permis de conduire**

- Télépoints : connaître le nombre de points restants sur son permis de conduire.

<https://tele7.interieur.gouv.fr/tp/>

**Brigade numérique gendarmerie**

- Échanger par messagerie instantanée avec un gendarme, qui répond 24h/24 et 7/7 aux questions des usagers et peut les accompagner vers les téléservices ou vers les unités territoriales.

[www.gendarmerie-interieur.gouv.fr/Brigade-numerique](http://www.gendarmerie-interieur.gouv.fr/Brigade-numerique)

713-2019 - Conception graphique Stéphane Gendarmement  
800 30 47 79 - 400

## Projet éolien Voltalia :



### Etude d'un potentiel éolien au nord de Plourac'h

Suite à une première analyse du potentiel éolien dans la région, nous, société Voltalia, producteur d'électricité d'origine renouvelable française présent dans une vingtaine de pays, avons pris contact avec la mairie de Plourac'h en janvier 2020 afin d'étudier ensemble l'intérêt d'une valorisation du potentiel identifié sur la commune. En juillet 2020, le conseil municipal nous a donné un avis favorable pour poursuivre la démarche d'étude en vue d'un possible projet éolien au sein d'une zone située au nord de la commune.



## Projet éolien Voltalia (suite):

Le projet étudié, et plus globalement l'énergie éolienne, est au cœur du processus de transition énergétique. Propre, locale et inépuisable, elle fait partie des alternatives durables pour pallier l'utilisation des ressources fossiles et limitées, émettrices de gaz à effet de serre. En tant qu'activité économique liée à la vente d'électricité produite, l'énergie éolienne génère également des retombées économiques non négligeables pour les collectivités locales.

Afin d'étudier la faisabilité technique du projet éolien, nous mènerons différentes études :

Tout d'abord, au cours du premier trimestre 2021 débiteront des études naturalistes (faune, flore) et paysagères. Celle portant sur l'acoustique sera également réalisée au cours de l'année 2021 en complément de l'installation d'un mât de mesures permettant d'analyser précisément les régimes de vent présents sur la zone.

Les études naturalistes se déroulent de manière à couvrir un cycle biologique complet pour les espèces animales et végétales présentes, elles s'achèveront donc après une année entière.

A l'issue de ces expertises, une étude d'impact sera rédigée et jointe aux autres pièces constitutives du dossier de demande d'Autorisation Environnementale qui sera déposé en Préfecture pour instruction, avant mise en enquête publique et décision finale du Préfet.

Tout au long de la vie du projet, nous nous engageons à régulièrement vous informer sur les avancées des études et à échanger avec vous sur ce projet et son intégration à votre territoire. Aujourd'hui, les contours de ce projet restent encore à dessiner et ce ne sera qu'à la fin de la phase d'étude et de concertation qu'il pourra être défini plus précisément : nombre d'éoliennes, taille et emplacements.

Une première lettre d'information sera bientôt distribuée à l'ensemble de la population afin de présenter la zone de projet, les études à mener ainsi qu'un calendrier des différentes étapes à venir.



L'équipe projet Voltalia

## Le droit de séjour des ressortissants britanniques dans l'après brexit :

L'accord de retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne voté en janvier 2020 prévoit une sortie effective à la date du 1<sup>er</sup> février 2020 qui n'est pas d'application immédiate.

**Les britanniques installés en France avant le 31 décembre 2020** et les membres de leur famille (conjoint, partenaire, enfants, ascendants, et membres de famille à charge de nationalité britannique ou ressortissants de pays tiers, quelle que soit leur date d'installation en France) pourront solliciter la délivrance d'un titre de séjour spécifique portant la mention « accord de retrait » d'une durée de 5 ans (moins de 5 ans de séjour en France) ou de 10 ans (plus de 5 ans de séjour en France). La délivrance de ces cartes de séjour sera gratuite.

Leurs droits de séjour en France sont conservés en l'état jusqu'au 31 décembre 2020 (bénéficiant de leurs droits acquis en tant que citoyens européens, ils ne sont pas tenus de détenir un titre de séjour jusqu'à cette date). Les titres portant la mention « citoyen Union européenne » obtenus avant la fin de la période transitoire continueront à être valables jusqu'au 1er octobre 2021 mais perdront leur validité après cette date.

Ils sont invités à déposer leurs demandes de titres de séjour sur un service en ligne dédié **entre le 15 octobre 2020 et le 1<sup>er</sup> juillet 2021** : <https://contacts-demarches.interieur.gouv.fr/brexit/brexit-demande-titre-sejour/>

La transmission d'un exemplaire photographié ou numérisé du passeport britannique sera demandée.

**Les britanniques s'installant en France à compter du 1er janvier 2021** et les membres de leur famille se verront appliquer le régime juridique de droit commun applicable aux ressortissants de pays tiers à l'Union Européenne (sauf si signature d'un accord bilatéral postérieur) et devront obtenir un visa de long séjour puis se rendre en préfecture pour y déposer leur demande de titre de séjour.

**Tous les citoyens britanniques auront l'obligation de détenir un titre de séjour à partir du 1er octobre 2021, quelle que soit leur date d'entrée en France.** Ces démarches étant réalisées en ligne, un unique passage en préfecture sera nécessaire pour la prise d'empreintes biométriques et le dépôt d'une photographie. Les titres de séjour seront adressés par voie postale au domicile du demandeur.

Place du général de Gaulle  
BP 2370 – 22023 SAINT-BRIEUC  
[www.cotes-darmor.gouv.fr](http://www.cotes-darmor.gouv.fr)



Prefet22



Prefet22



## ... AU JOUR LE JOUR ...

**MAIRIE** : Horaires d'ouverture au public :

	<u>LUNDI</u>	<u>MARDI</u>	<u>MERCREDI</u>	<u>JEUDI</u>	<u>VENDREDI</u>
MATIN	8 H 30 – 12 H	8 H 30 – 12 H	FERME	8 H 30 – 12 H	8 H 30 – 12 H
APRES-MIDI	14 H – 17 H	14 H – 17 H		14 H – 17 H	14 H – 17 H

## **PERMANENCES DES ELUS :**

Maire :

Yannick LARVOR tient une permanence en mairie le lundi de 11 h à 12 h.

Premier Adjoint :

Philippe Le Guilcher tient une permanence en mairie le jeudi de 11 h à 12 h.

Deuxième Adjoint :

Jean-Pierre Guillerm tient une permanence en mairie le mardi de 10 h 30 à 11 h 30.

Mairie

1 rue de la Mairie  
22160 PLOURAC'H

☎ : 02.96.45.02.94.

Courriel : [mairiedeplourach@wanadoo.fr](mailto:mairiedeplourach@wanadoo.fr)

Télécopie : 02.96.45.02.95.

## **AUTRES PERMANENCES :**

M.S.A. : Pour les deux centres les plus proches :

\* Guingamp Place du Champ au Roy — ☎ : 02.96.40.10.40 — du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h sauf le mercredi matin.

\* Rostrenen 16 place Porz Moëlou — ☎ : 02.96.57.40.10 — du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h sauf le mercredi matin.

Une permanence administrative se tient en outre au Centre Médico-Social de Callac le 4<sup>ème</sup> mercredi du mois de 9 h à 12 h.

Sécurité sociale (C.P.A.M.) : 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardi de 9 h 30 à 11 h 30 à la Mairie de Callac - Renseignements et prise de rendez-vous au 36 46.

Assistante sociale : 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudis de 10 h à 11 h 30 à la Mairie de Callac.

**CPAM 22 : une adresse postale UNIQUE :**  
**CPAM des Côtes d'Armor**  
**22024 SAINT-BRIEUC CEDEX 1**

Retraite C.R.A.M.B. : Pour les deux centres les plus proches :

\* Guingamp Place du Champ au Roy — ☎ : 06.21.61.60.76 - uniquement sur rendez-vous chaque mercredi.

\* Rostrenen 16 place Cité Administrative - ☎ : 06.21.61.60.79 — 1<sup>er</sup> et 4<sup>ème</sup> mercredis de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h - accueil sur rendez-vous le 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredis.

Habitat et Développement Bretagne : 2<sup>ème</sup> jeudi de 14 h à 16 h à la Mairie de Callac.

Permanence D.S.D. et C.A.F. : une Assistante Sociale assure une permanence au Centre de la Solidarité Départementale de Callac le jeudi sur rendez-vous en téléphonant au 02.96.57.44.00. Depuis le 02 octobre 2006, une permanence sans rendez-vous a également lieu le lundi de 14 à 16 heures sans rendez-vous.

Mission Locale pour l'Emploi : 4<sup>ème</sup> mardi de chaque mois de 9 h 30 à 12 h à Guingamp (19 rue St Nicolas - ☎ : 02.96.40.17.30)

Conciliateur de justice : 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois de 13 h 30 à 17 h sur rendez-vous en mairie de Callac

Conseiller Départemental :

1<sup>er</sup> samedi de chaque mois, Christian Coail, à partir de 10 h 30 en mairie de Callac

2<sup>ème</sup> samedi de chaque mois, Claudine Guillou, à partir de 10 h 30 en mairie de Bourbriac

3<sup>ème</sup> samedi de chaque mois, Claudine Guillou ou Christian Coail, à partir de 10 h 30 en mairie de Belle-Isle-en-Tere

## **TRAITEMENT DES DECHETS :**

Le ramassage des bacs à couvercle jaune, pour la collecte sélective, et des bacs à couvercle gris, pour les ordures ménagères, est assuré toutes les deux semaines par les services de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Tri sélectif : semaine paire - Ordures ménagères : semaine impaire



Conteneurs à verre : ils se situent au carrefour des routes qui mènent soit au Balanou soit à Klempéту, et au Bourg sur le parking en face de la mairie (plus un conteneur à verres près de la salle polyvalente).